



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le 31 du mois de mai à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22 M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

Mme Bénédicte LABBE, Mme Catherine DUBOURG, Mme Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Alexandre DANJEAN, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Thiphaine RAGUENEL, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Olivier BACCIALONE, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 2 M. Alain BERTRAND qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
M. Patrick MORISSET qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH

Absents 2 : M. Steve LOZANO
M. Joris MONSEIGNE

M. Philippe Wilhelm est élu secrétaire de séance.

N° DL31052018-09 : Subvention à l'association Brins d'éveil pour l'exploitation de la crèche multi accueil de Lacanau-Océan

Rapporteur : Madame Pascale MARZAT

La Ville de Lacanau a signé un contrat d'affermage pour la gestion et l'exploitation d'une crèche multi-accueil à Lacanau-océan.

Les crédits budgétaires ont été prévus au budget primitif 2018 pour un montant de 137 931 euros au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », à l'article 651 « redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels... ».

La trésorerie a indiqué à la collectivité lors des premiers mandatements effectués au titre dudit contrat, que cette dépense devait être considérée comme une subvention de fonctionnement.

Les mandatements seront dès lors imputés au chapitre prévu, mais à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines rendu lors de sa réunion du 24 mai 2018,

CONSIDERANT la nécessité de procéder au vote de cette subvention,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

ACCORDE une subvention de 137 931 euros à l'association Brins d'éveil dans le cadre du contrat d'affermage pour la gestion et l'exploitation d'une crèche multi-accueil à Lacanau-océan.

ARTICLE 2

DIT que la dépense sera imputée au budget principal de la Ville au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes »

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré le jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire
Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

06 JUIN 2018

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le 06 JUIN 2018